

CHAPITRE 4

LES CHARGES DIRECTES ET LES CHARGES INDIRECTES

I. Les charges directes et leur affectation

Concernent le coût d'un seul produit ou d'une seule commande.

Deux catégories : MP et fournitures ; MOD

II. Les charges indirectes et leur imputation

A. La notion de charges indirectes

Concernent plusieurs coûts calculés.

B. Traitement comptable des charges indirectes

Doivent être analysées et réparties avant leur imputation

1. Première phase : pré répartition

Permet de séparer les charges imputables aux coûts d'achat, aux coûts de production, aux coûts de distribution. Si ne concernent aucun des trois groupes alors se sont des charges générales.

2. Seconde phase : imputation aux coûts

Les totaux de charges indirectes de chaque fonction sont ensuite imputés aux coûts des produits proportionnellement à des **coefficients d'imputation**.

En générale il y a un problème d'arbitrage et il faut utiliser la méthode des centres d'analyse.